

**1 Identification de la préparation et de la société****Identification et utilisation de la préparation**

Nom du produit : PERMOPORE Code du produit : PER-01  
 Utilisation de la préparation : Engrais gazon pour greens de golf (pour plus de détails, voir la fiche technique)

**Identification de la société**

Fabricant : OIL DRI CORPORATION OF AMERICA pour FLORATINE PRODUCT GROUP  
 P.O Box 250 - COLLIERVILLE - TN 38017 - USA  
 Importateur : LOB GREEN SAS  
 25 Rue de la Chapelle - GOURNAY  
 F - 62560 VERCHOCQ (France)  
 Téléphone : + 33 3 21 81 40 03 Fax : + 33 3 21 861 861  
 Téléphone d'urgence : + 33 1 45 42 59 59 (INRS) Mail : lob-green@orange.fr

**2 Identification des dangers**

**Vue d'ensemble :** Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon la Directive EC/2001/59, EEC/67/548.  
 Ce produit est non combustible, chimiquement inerte. Ce produit contient naturellement une faible proportion de silice cristalline (quartz). Une surexposition prolongée à des poussières respirables de silice cristalline peut provoquer une maladie pulmonaire (la silicose). L'IARC, dans sa monographie 68, a conclu que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz à partir d'une source professionnelle, est carcinogène pour l'homme (classe 1). Néanmoins, la carcinogénéité n'a pas été détectée dans aucune des conditions industrielles étudiées. Considérant que les usages et les risques d'exposition au quartz respirable pour ce produit en conditions normales d'utilisation génèrent un niveau de poussière qui est très largement en dessous des limites d'exposition autorisées par l'OSHA et de la valeur seuil de l'ACCIH, que la société n'a connaissance d'aucune donnée scientifique ou médicale indiquant que l'exposition à la poussière de ce produit en conditions normales d'utilisation provoque le cancer ou la silicose, aucun effet indésirable n'est prévisible dans le cadre normal de ce produit.

**Dangers pour l'homme :** Préparation non classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/EC  
 Yeux : le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations et des blessures.  
 Contact avec la peau : le contact prolongé ou répété avec le produit peut entraîner une légère irritation localisée.  
 Absorption par la peau : peu susceptible de se produire.  
 Ingestion : aucune donnée disponible à ce jour.  
 Inhalation : une inhalation excessive de poussières peut entraîner une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.  
 Matériaux de décomposition : produit non combustible  
 Effets chroniques et carcinogénéité : voir ci-dessus  
**Dangers pour l'environnement :** Aucun connu à ce jour.

**3 Composition et informations sur les composants**

**Formulation :** Micro granulés  
 Terre de foulon (argile ou bentonite calcique) : 93 - 97 % Quartz (silice cristalline) : 3 - 7 %

**Composants dangereux :**

Nom chimique	CAS N°	Symbole	Risque	Sécurité
Terre de foulon	8031-18-3	Xn	R 20-36/37	S 22-26-36
Quartz	14808-60-7	-	ND	S 24/25

**4 Premiers secours**

**Produit**  
**Contact avec la peau :** Laver avec de l'eau et du savon.  
**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste en cas d'irritation persistante.  
**Ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent ou en cas d'ingestion massive (possibilité de contamination chimique).  
**Inhalation :** Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
**Produits de décomposition thermique**  
 Produit non combustible.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

Produit non combustible  
**Moyen d'extinction approprié :** Utiliser les moyens les plus appropriés pour les matériaux combustibles impliqués dans l'incendie.  
**Moyen d'extinction à éviter :** Aucun connu à ce jour.  
**Dangers d'explosion et lors de l'incendie :** Aucun connu à ce jour.  
**Equipements spéciaux de protection :** Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
**Procédures d'évacuation et de sécurité :** Suivre les mesures de protection telles que décrites au chapitre 8.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles :** Evacuer les personnes non nécessaires. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Ne pas toucher les matériaux dispersés. Arrêter le déversement accidentel si cela peut être fait sans danger. Porter des vêtements de protection résistants et des bottes en caoutchouc.  
**Précautions pour la protection de l'environnement :**  
**Faible dispersion :** Aspirer ou balayer le produit pour destruction ou ré-emploi.  
**Importante dispersion :** Ne laisser l'accès qu'au personnel qualifié. Stopper la dispersion accidentelle si cela peut être fait sans danger. Contenir la dispersion afin de Informer les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.  
**Méthodes de nettoyage :** Balayer ou aspirer le produit et le placer dans un emballage étanche. Le produit sera ensuite éliminé ou ré utilisé (voir chapitre 13).

**7 Manipulation et stockage**

**Manipulation :**  
 Précautions : Eviter le contact avec les yeux. N'utiliser que dans une zone bien aérée. Se laver après manipulation. Eviter l'inhalation prolongée des poussières.  
 Eviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau. Ne pas avaler. Porter des équipements de protection (voir chapitre 8).  
 Sécurité : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. (S20/21)  
**Stockage :**  
 Sécurité : Conserver hors de la portée des enfants (S2). Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. (S13)  
 Précautions pour le stockage : Conserver dans son emballage d'origine bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé.  
 Matériaux appropriés au stockage : Plastique, papier.

**8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle**

Valeurs limites d'exposition :

	OSHA PEL	ACGIH-TLV
Terre de foulon (Argile)	15 mg/m3 (poussière totale)	10 mg/m3 (poussière inhalable)
	5 mg/m3 (fraction respirable)	3 mg/m3 fraction respirable
Quartz	10 mg/m3 (%SiO <sub>2</sub> )	0,1 mg/m3 (fraction respirable)

Mesures d'ordre technique et précautions :

Eviter une forte concentration de poussière et mettre en œuvre une ventilation si nécessaire.

Equipement de protection individuelle :

Protection des mains	Porter des gants imperméables en cas de contacts prolongés.
Protection des yeux et visage	Porter des lunettes de protection afin de protéger les yeux.
Protection respiratoire	Données non disponibles
Autres	Évitez de souiller les vêtements. Après manipulation, se laver les mains et le visage. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**9 Propriétés physiques et chimiques**

Etat physique :	Micro granulés	Densité :	0,45
Apparence :	Microgranulés gris à rouge brique	Ph :	Non disponible
Couleur :	Gris à rouge brique	Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Odeur :	aucune	Point d'ébullition :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible		

**10 Stabilité et réactivité**

Stabilité :	Stable.		
Matières à éviter :	Le contact de l'argile calcinée avec de la turpentine, de l'huile végétale ou autres composés organiques insaturés, avec de l'acide hydrofluorique peut entraîner un dégagement de chaleur et un incendie. Ne pas utiliser avec ces produits. .		
Conditions à éviter :	Aucune connue		
Produits de décomposition dangereux :	Aucun		
Réactions dangereuses :	Aucune		

**11 Informations toxicologiques**

Toxicité orale aiguë :	Inconnue		
Toxicité dermale aiguë :	Inconnue		
Irritation de la peau :	Possible irritation temporaire de la peau en cas de contact prolongé avec le produit.		
Irritation des yeux :	Possible irritation temporaire des yeux en cas de contact prolongé avec le produit.		
Sensibilisation :	Inconnue		
Ingestion :	Inconnue	Préparation non classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/EC	
Inhalation :	Inconnue		
Toxicité chronique et carcinogénéité :	Inconnue		
Teratogénéité :	Inconnue		
Appareil reproducteur :	Inconnue		
Mutagénéité :	Inconnue		

**12 Informations écologiques**

Toxicité pour les poissons :	Inconnue
Toxicité pour les daphnies :	Inconnue
Toxicité pour la vie aquatique :	Inconnue
Persistance et biodegradabilité :	Persistant et non bio dégradable
Bio-accumulation :	Inconnue

**13 Considerations relatives à l'élimination**

Produit :	Eliminer en appliquant le produit par application sur du gazon ou des terres agricoles ou en l'éliminant auprès d'une installation autorisée. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la réglementation européenne.
Emballages vides :	Eliminer selon la réglementation en vigueur.
Code d'élimination des déchets :	02.01.09 déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

**14 Informations relatives au transport**

ADR/RID	Marchandise non dangereuse	ADNR	Marchandise non dangereuse
N°ONU :	Sans classement	N°ONU :	Sans classement
Classe		Classe	
Groupe d'emballage		Nombre	
Code danger		Lettre	
Description du produit		Description du produit	
IMDG	Marchandise non dangereuse	IATA	Marchandise non dangereuse
N°ONU :	Sans classement	N°ONU :	Sans classement
Classe		Classe	
Groupe d'emballage		Groupe d'emballage	
N°EMS		Description du produit	
Description du produit			

**15 Informations réglementaires**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :	Aucun
Classification :	Non classé
Phrases de risque :	Aucune
Conseils de prudence :	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Autre information :	Produit vendu comme amendement inorganique

**16 Autres informations**

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications du fabricant. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. Cette version annule et remplace les précédentes versions.